ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DE LA ZONE AU

Cet ensemble, formé de deux parcelles, correspond à une zone d'urbanisation à court terme, permettant la construction de 4 logements regroupés en un petit quartier en périphérie immédiate du village.
Le projet d'aménagement de la parcelle 440 (construction de trois logements) devra faire l'objet d'une demande de permis de construire unique et sera conçu par un homme de l'art.

Le parc de stationnement existant facilite l'accès au futures constructions sans être modifié par l'opération.
L'implantation en recul de 5m par rapport à l'alignement sur le parking permettra la création de zones de stationnement à l'intérieur des parcelles. Des annexes seront autorisées à l'alignement, sur une surface limitée à 30m2 d'emprise au sol et une hauteur de un niveau.
Un recul de 10,00 m minimum est exigé pour la valorisation du rempart médiéval, conservé en limite ouest.

Un cheminement piéton aménagé en bordure organise une liaison piétonne avec le centre du village et ses équipements (mairie, école, ...).

Des plantations seront intégrées au projet pour former un écrin végétal à ce nouveau «quartier» de Riverie et assurer une transition entre les stationnements et les logements.